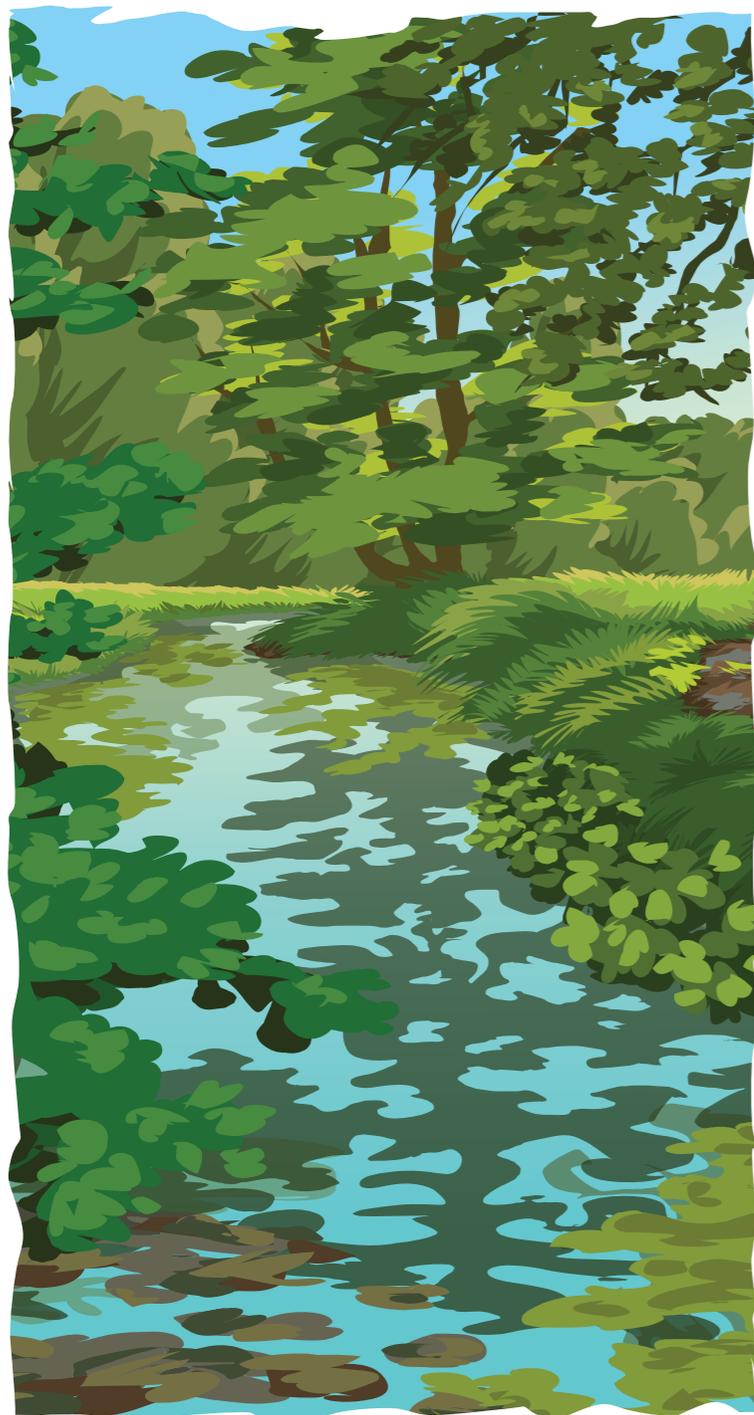


Le Livret des Zones humides





Le mot de la présidente

La Juine et ses affluents impriment leur marque sur notre territoire, traçant les vallées riches en boisements et milieux humides, entaillant les plateaux dédiés à l'agriculture et cheminant dans nos villes et villages.

Les cours d'eau et leurs zones humides, constituent ainsi une véritable colonne vertébrale de la trame verte et bleue de notre territoire.

Les mares de plateau et de village complètent ce paysage en offrant des points d'eau importants dans le paysage et pour la biodiversité.

Le SIARJA, syndicat compétent en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), œuvre en faveur de la protection et de la valorisation des cours d'eau et des milieux humides du bassin versant de la Juine.

Il vous propose, au travers de ce guide à destination des élus, des riverains et des usagers, de mieux comprendre le fonctionnement naturel et le rôle des zones humides et d'adopter les bons réflexes en faveur d'une gestion cohérente et adaptée. Ceci afin de préserver la biodiversité, de prévenir les risques naturels et les effets du dérèglement climatique et de continuer de vivre et de profiter collectivement de ce magnifique territoire.

Ensemble, soyons acteurs du futur de la Juine et de ses affluents !

Maryvonne SIEBENALER,
présidente du SIARJA

Sommaire

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?	P. 4
RÔLES ET FONCTIONS DES ZONES HUMIDES	P. 6
FAUNE ET FLORE DES ZONES HUMIDES	P. 8
UN CAS SPÉCIFIQUE: LA MARE	P. 10
DES ESPACES MENACÉS DE DISPARITION	P. 12
LES INTERVENTIONS DU SIARJA	P. 14
LES ACTIONS À PROSCRIRE	P. 16
ADOPTER UNE GESTION ADAPTÉE	P. 17
DES MILIEUX SOUS HAUTE PROTECTION	P. 18



QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

D'après l'article L.211-1 du Code de l'environnement, ce sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (...) ».

Selon l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, la zone doit soit posséder un sol saturé en eau, soit une végétation hygrophile, pour pouvoir être définie comme une zone humide. Depuis 2005, la préservation et la gestion durable des milieux humides sont d'intérêt général.

LE SIARJA

Le SIARJA est la structure publique en charge, sur le bassin versant de la rivière Juine et de ses affluents, de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, dite compétence GEMAPI. Constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé, il regroupe les intercommunalités qui lui ont transféré cette compétence, à savoir deux communautés d'Agglomération (CAESE, CEA) et trois Communautés de Communes (CCDP, CCEJR, CCVE), soit un périmètre de compétence s'étendant sur 42 communes.

Cette compétence permet au SIARJA d'orienter ses actions dans six grands domaines à l'échelle du bassin versant de la Juine :



L'aménagement du Bassin versant de la Juine.



L'entretien et l'aménagement de la rivière Juine et de ses affluents.



La défense contre les inondations.



La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des rives boisées.



La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.



La maîtrise du ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols.

EN BREF...

Les zones humides sont des étendues terrestres de type marais, marécage, terrain inondable, où l'eau est affleurante, ce qui en fait des écosystèmes à mi-chemin entre les milieux terrestres et aquatiques.

DIFFÉRENTS TYPES DE ZONES HUMIDES

Ces espaces rendent de très nombreux et divers services, aussi bien à leur environnement qu'à l'homme, ce qui place ces espaces parmi les plus précieux et indispensables existants. Leur rareté, 6% de la surface de la terre, ajoute encore à cette importance.



De la surface de la terre



Des espèces animales et végétales s'y reproduisent



Des espèces d'oiseaux remarquables et menacées en dépendent



Des zones humides françaises ont disparu entre 1960 et 1990



SOURCE
Lieu où une eau souterraine se dévoile à la surface du sol



TOURBIÈRE
Milieu saturé en eau dans lequel la matière organique se dégrade très peu



RIPISYLVE
Formations boisées, buissonnantes et herbacées situées sur la berge d'un cours d'eau



MARAIS
Nappe d'eau stagnante recouverte d'une végétation typique



PRAIRIE HUMIDE
Zone engorgée en eau recouverte d'une végétation herbacée



BRAS MORT
Relique d'un ancien méandre de rivière

FORÊT ALLUVIALE
Forêt inondable située en bord de cours d'eau

RÔLES ET FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

La présence d'eau est l'une des caractéristique déterminante des zones humides. La végétation qui s'y développe lui permet d'assurer ses fonctions, essentielles dans les équilibres naturels et pour de multiples activités humaines.

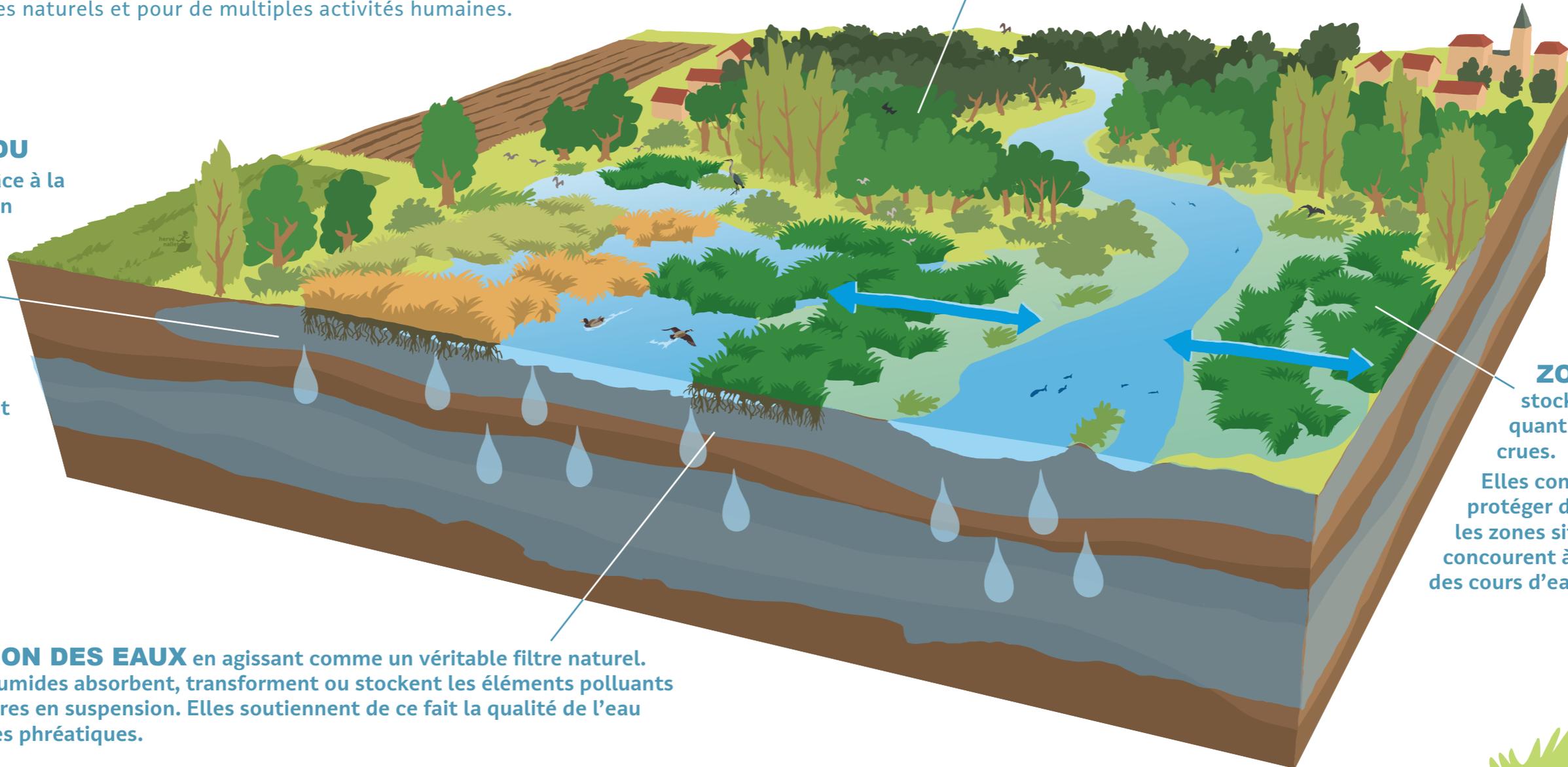
STOCKAGE DU CARBONE grâce à la faible dégradation de la matière organique due à la présence d'eau dans le sol. Elles participent ainsi à l'atténuation du réchauffement climatique.

ÉPURATION DES EAUX en agissant comme un véritable filtre naturel. Les zones humides absorbent, transforment ou stockent les éléments polluants et les matières en suspension. Elles soutiennent de ce fait la qualité de l'eau et les nappes phréatiques.

RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ en constituant des habitats spécifiques pour de nombreuses espèces animales ou végétales. Elles jouent ainsi un rôle de réservoir de biodiversité en tant que zones refuges, de reproduction ou d'alimentation.

RÉCRÉATIF en concourant à modeler le paysage et en contribuant à un cadre de vie agréable, riche en activités.

ZONE TAMPON en stockant d'importantes quantités d'eau pendant les crues. Elles contribuent ainsi à protéger des inondations les zones situées en aval et concourent à une réalimentation des cours d'eau en période sèche.



FAUNE ET FLORE DES ZONES HUMIDES

LES ZONES HUMIDES SONT LES HABITATS D'EAU DOUCE AVEC LA PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ



LES HABITATS DE ZONE HUMIDE ET LEUR VÉGÉTATION

La végétation de zone humide est une végétation dynamique, qui évolue horizontalement et verticalement dans le temps.



ROSELIÈRE

Cette formation végétale est essentiellement constituée de roseaux. Elle offre un habitat précieux à de nombreuses espèces d'oiseaux.

PRAIRIE HUMIDE
Les premières couches du sol sont sous l'influence d'eaux souterraines, et peuvent être temporairement inondées.



AULNAIE-FRÊNAIE

C'est un espace boisé alluvial. Il est composé essentiellement d'aulnes et de frênes.



MÉGAPHORBIAIE

La végétation y est haute, dense et très diversifiée. On peut y retrouver de l'Eupatoire chanvrine ou de l'Épilobe hirsute.

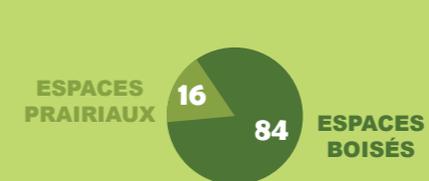
TOURBIÈRE
Le sol est composé d'un pourcentage important de matière organique mal décomposée. On y retrouve des mousses de type sphaigne, mais aussi des joncs.



LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA JUINE



LES HABITATS HUMIDES PRAIRIAUX (%)



LES HABITATS DE ZONE HUMIDE (%)



LES HABITATS HUMIDES BOISÉS (%)

UN CAS SPÉCIFIQUE : LA MARE

Composante essentielle des zones humides, les mares sont des pièces d'eau de faible volume. Le SIARJA poursuit une démarche « Réseau Mares » par l'inventaire et la cartographie des mares, en vue de la hiérarchisation des enjeux et des interventions pour leur préservation.

RÔLE ET FONCTIONS DES MARES

Ce sont milieux qui assurent la gestion de l'eau douce, son stockage, sa filtration, et qui permettent de lutter contre les ilots de chaleur.

Ce sont des points stratégiques pour les amphibiens (grenouilles, tritons) ou les insectes (moustiques, libellules), qui s'y reproduisent.

Elles favorisent la migration et la dispersion de ces mêmes espèces en s'inscrivant dans des réseaux de mares.

Dans un contexte de réchauffement climatique, ces espaces acquièrent ainsi une importance significative.



Remblaiement, drainage : ces actions, ayant pour conséquence l'endommagement voire la disparition de la mare, sont réglementées par la législation. (rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214-1 et plans locaux d'urbanisme).



L'introduction d'espèces animales extérieures à une mare perturbée et met en péril l'écosystème local.

LA CRÉATION D'UNE MARE

Cette démarche, très bénéfique pour l'environnement, est soumise à la réglementation : il faut vous rapprocher de votre mairie pour remplir une déclaration de travaux. De petits travaux d'entretien peuvent par la suite être nécessaires. Leur destruction est proscrite.

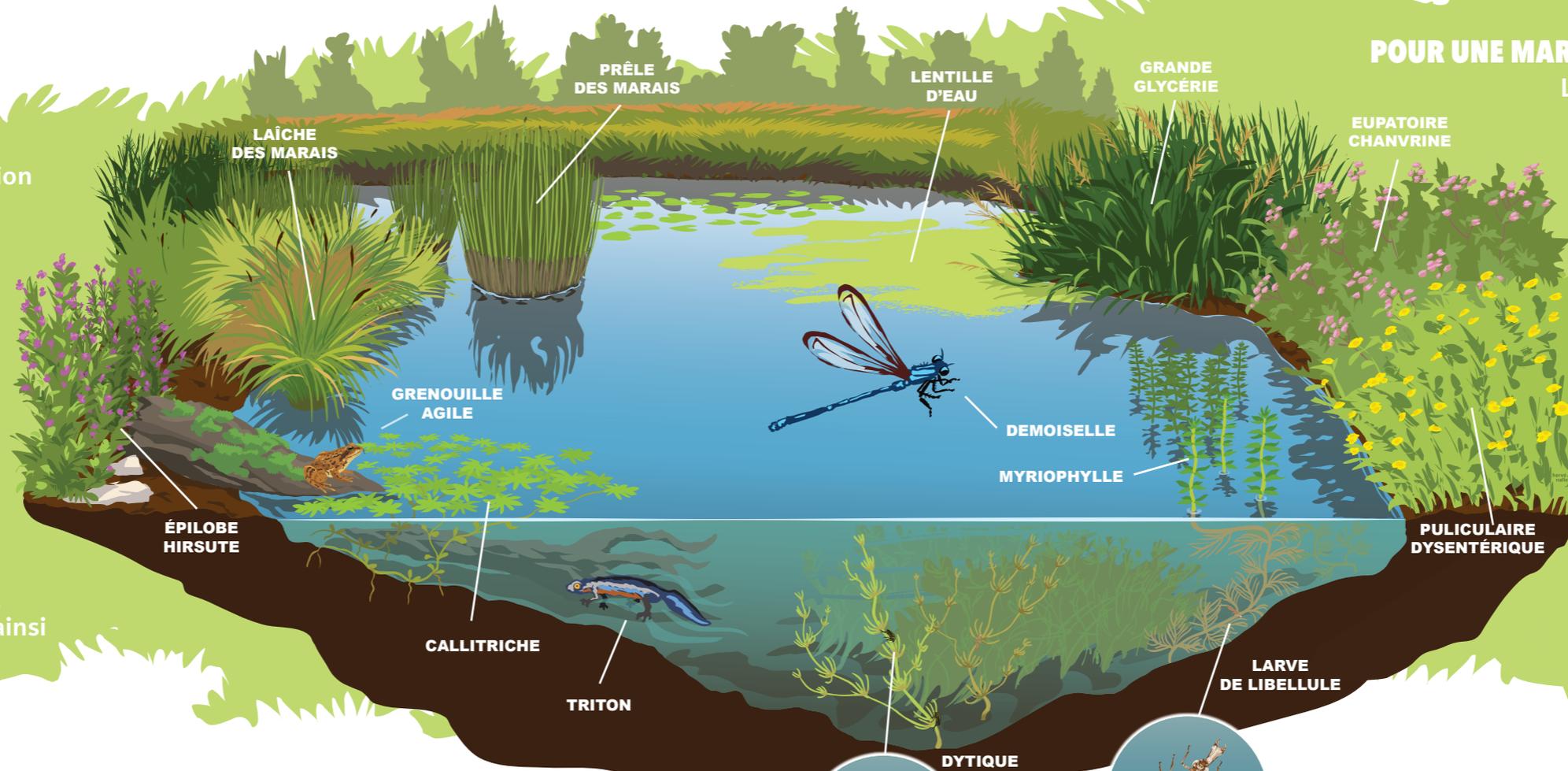
La période idéale pour l'entretien d'une mare est située entre septembre et janvier, afin d'éviter toute perturbation de la faune et de la flore.

POUR UNE MARE FONCTIONNELLE

Les variations de profondeur du fond, la présence de pentes douces et les fluctuations saisonnières du niveau d'eau, permettent un étagement de la végétation, et donc une plus grande diversité floristique.

Cette diversité assure par la même occasion une diversité faunistique.

La présence de zones d'éclairage et d'ombrage est importante, afin de réguler la température de l'eau.



Pour toute question concernant votre mare ou les travaux que vous voudriez y réaliser, n'hésitez pas à contacter le SIARJA !

LES ZONES HUMIDES DES ESPACES MENACÉS DE DISPARITION

LES CAUSES DE LEUR DISPARITION SONT DIVERSES, BIEN QU'ESSENTIELLEMENT D'ORIGINE ANTHROPIQUE

REMBLAIEMENT ET DÉPÔTS DE DÉCHETS SAUVAGES

Comblement partiel ou total de la zone humide par des dépôts de terre, de gravier ou autre. La zone perd alors sa nature humide et ses fonctionnalités.

PERTURBATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Suppression d'habitats.

FERMETURE DU MILIEU

Le milieu n'est plus entretenu régulièrement, ce qui peut conduire à sa fermeture sur lui-même ou à son atterrissement.

DRAINAGE ET ASSÈCHEMENT

Évacuation de l'eau dans un milieu, par l'usage d'un réseau de drains ou de fossés. Cette pratique qui, in fine, conduit à la disparition de la zone humide, est interdite.

CETTE DISPARITION N'EST PAS SANS CONSÉQUENCE POUR L'ENVIRONNEMENT

PERTE DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES Moindre laminage des inondations et donc augmentation des dommages, moindre recharge des nappes, baisse de la qualité des eaux...

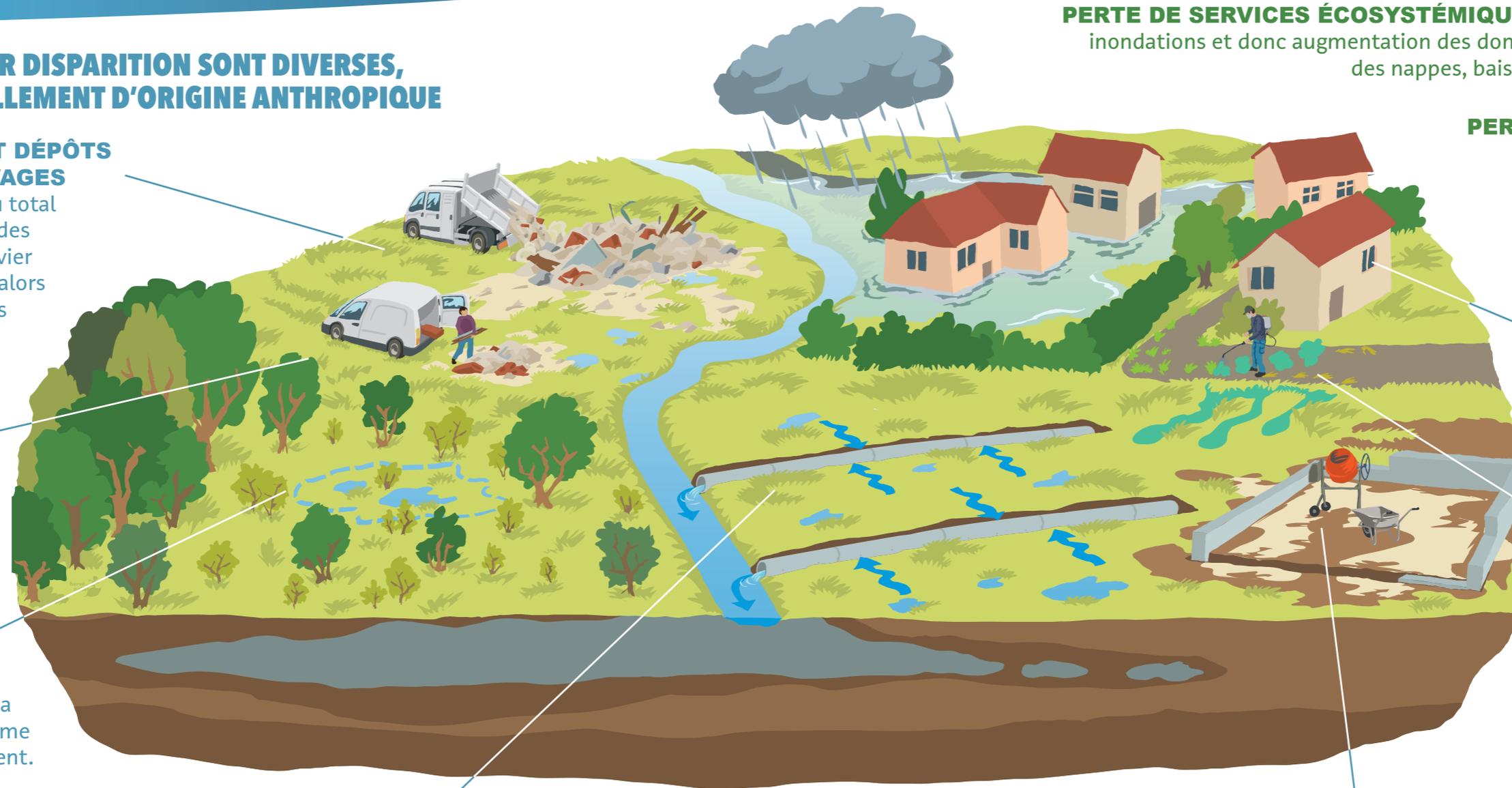
PERTE DE CONNECTIVITÉ entre les zones humides.

PERTURBATION DE L'ÉQUILIBRE de l'écosystème.

URBANISATION CROISSANTE Imperméabilisation des sols, apports polluants.

USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES Dégradation de la qualité écologique des eaux et du milieu.

MODIFICATION DE LA NATURE DES SOLS qui perdent leur nature humide.



LES INTERVENTIONS DU SIARJA POUR LES ZONES HUMIDES

Les actions du SIARJA consistent à assurer la restauration et la préservation des milieux, puis leur valorisation et éventuellement leur ouverture au public.

Un des outils pour mener à bien cet objectif est le diagnostic de zone humide.

Ces études permettent d'obtenir une cartographie précise des zones humides en vue de les intégrer dans les Plans locaux d'urbanisme. Ainsi, les collectivités locales peuvent mieux connaître et protéger leur territoire.

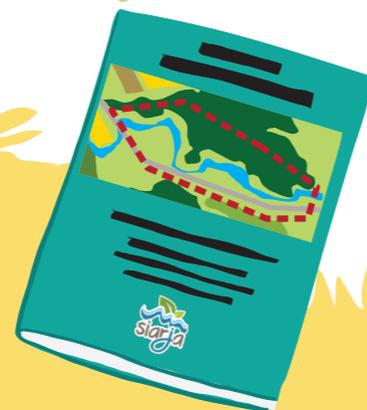
*Les diagnostics se déroulent en trois phases :
délimitation, caractérisation, définition
du plan de gestion.*

LE DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES



CARACTÉRISATION DU MILIEU:

Identifier les habitats, les fonctionnalités, ainsi que la faune et la flore.



DÉFINITION DU PLAN DE GESTION:

Analyser les pressions subies, les dispositifs de protection existants et les actions nécessaires à sa préservation.

DÉLIMITATION DU MILIEU:

Assurer une délimitation spatiale et fonctionnelle des milieux humides.

AGIR EN ZONE HUMIDE

C'est grâce à la connaissance du milieu acquise à la faveur des diagnostics des zones humides, que la mise en œuvre de travaux est possible.

RESTAURATION: les travaux de restauration consistent à rendre leurs fonctionnalités aux zones humides et aux mares.

Il peut s'agir de revégétaliser un espace, de le réaligner en eau, ou encore de réouvrir un milieu qui s'est fermé et a perdu son caractère humide.



ENTRETIEN: l'objectif est de conserver l'équilibre du milieu.

Un milieu évolue constamment, aussi, afin de conserver son caractère patrimonial, il est parfois nécessaire de l'entretenir pour préserver ses fonctionnalités.

VALORISATION: il s'agit de sensibiliser le public à la nature afin de le rendre acteur de sa préservation.

La valorisation des milieux passe par la mise en place d'animations auprès du public, la création d'accès à ces espaces ainsi que la conception de supports pédagogiques.



LES ACTIONS À PROSCRIRE

1 **Introduction de plantes étrangères au milieu** : on peut citer le Bambou, la Renouée du Japon, l'Arbre à papillons ou encore le Laurier. Elles sont dites invasives et nocives car inadaptées au milieu, pouvant supplanter la végétation locale, ce qui conduit à un appauvrissement de la zone humide.

2 **Apport de fertilisants** : cela conduit à une pollution du milieu et à une dégradation de la qualité de l'eau, mais également à la perte d'espèces sensibles.

3 **Tonte trop régulière et toute l'année de la végétation riveraine** : cette pratique conduit à la destruction d'habitats et donc à un appauvrissement biologique du milieu. Cela entraîne également l'érosion des berges.

4 **Dépôt de déchets verts** : bien qu'en apparence inoffensifs car naturels, ces dépôts conduisent à une eutrophisation (un excès de nutriments) du milieu. Il est plutôt recommandé de les déposer en déchetterie ou de les composter dans un lieu approprié.

5 **La mise en place de drains, de fossés drainants, de remblais ou de tout autre moyen visant à assécher le milieu**, est à proscrire.

ADOPTER UNE GESTION ADAPTÉE

La **gestion différenciée** consiste à appliquer pour chaque espace le mode de gestion qui lui est le plus adapté, en tenant compte de son utilisation et de sa fréquentation. **1**

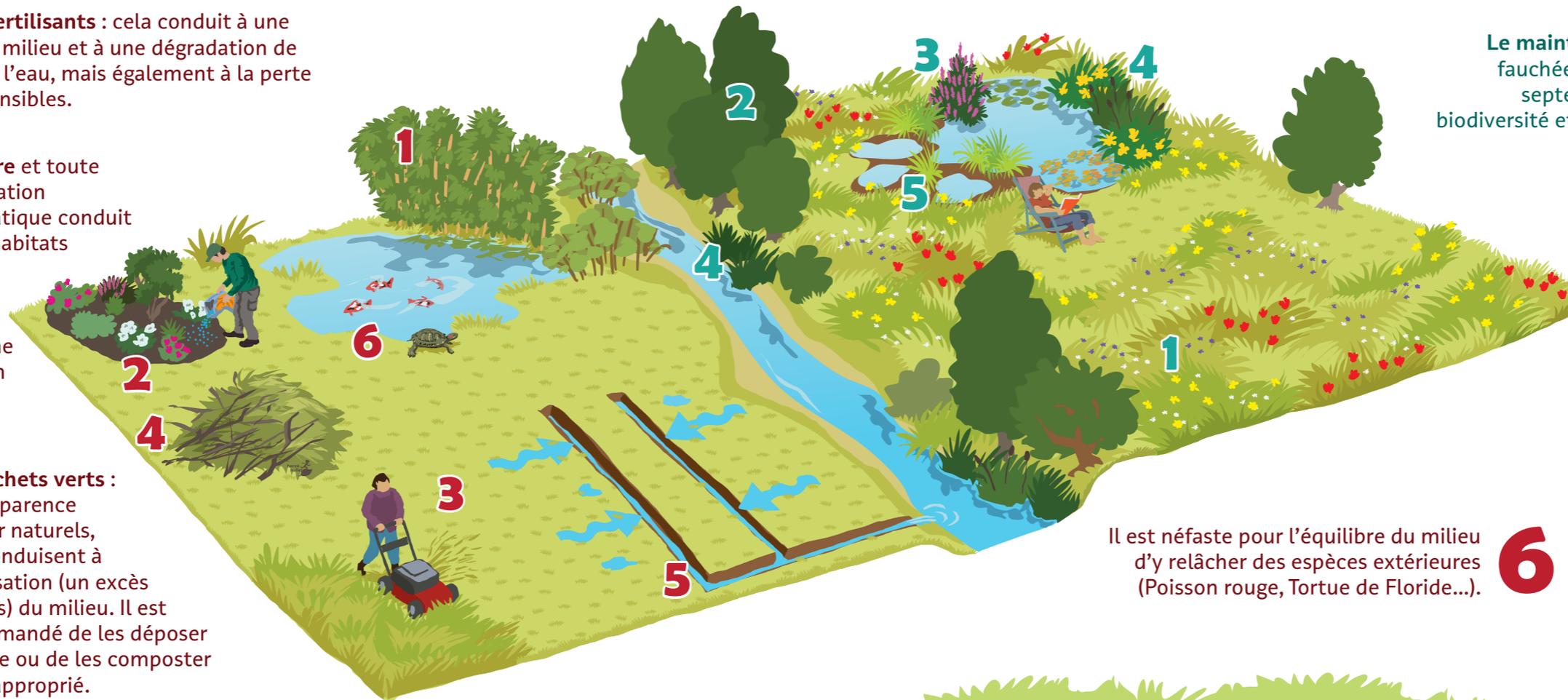
Le **boisement alluvial** doit être préservé, mais un entretien partiel et raisonnable est possible. **2**

Le **maintien d'une zone herbacée non fauchée** (ou fauchée annuellement en septembre), permet de préserver la biodiversité et les fonctionnalités de la zone humide. **3**

La **végétation aquatique et semi-aquatique** permet d'améliorer la qualité du milieu, aussi il est conseillé de la maintenir en partie. **4**

Il arrive que les zones humides et les mares ne soient pas constamment en eau, notamment durant les périodes sèches. Cela fait partie de la **dynamique propre au milieu** qu'il convient de préserver. **5**

Il est néfaste pour l'équilibre du milieu d'y relâcher des espèces extérieures (Poisson rouge, Tortue de Floride...). **6**



Adapter l'entretien aux particularités du milieu naturel est non seulement nécessaire pour assurer son bon fonctionnement, mais cela fait également partie des devoirs du propriétaire. Le SIARJA peut vous accompagner dans la définition de ces actions si nécessaire.

DES MILIEUX SOUS HAUTE PROTECTION

LA PERCEPTION DES ZONES HUMIDES A BIEN CHANGÉ



Durant la préhistoire et l'âge des métaux, les populations s'installent essentiellement autour des zones humides en raison de leur fertilité.

Au Moyen-Age, les zones humides font l'objet de grands travaux d'assèchement : la population augmente, il faut pouvoir la loger et la nourrir.



1599 : l'édit d'Henri IV ordonne la suppression des zones humides. Cela donne lieu à une véritable vague d'assèchement des marais. Cet édit sera repris et suivi par une partie de l'Europe.

Entre la fin du XVIII^e siècle et les années 1950, les zones humides sont perçues comme des zones de concentration des maladies. On assiste à une nouvelle course à l'assèchement, non plus par intérêt agricole mais dans un souci de salubrité.



Vers la fin du XIX^e siècle, les zones humides sont mieux intégrées. Elles permettent d'abreuver le bétail, de laver le linge, et surtout de gérer les eaux pluviales. Mais aujourd'hui de nombreuses zones humides de campagne ont perdu ce rôle.

Aujourd'hui on redécouvre le rôle crucial de ces espaces pour l'environnement comme pour l'homme et, de ce fait, on tend à restaurer et à valoriser les zones humides.



...ET CE SONT AUJOURD'HUI DES ESPACES PROTÉGÉS

L'eau est un patrimoine commun de la nation. La protection et la gestion durable des zones humides est d'intérêt général (Article L.211-1-1 du code de l'environnement). La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006) définit un régime d'autorisation et de déclaration qui encadre les travaux et activités pouvant y être réalisés.

Un certain nombre de zonages permettent également de protéger et de gérer les zones humides : Natura 2000, site classé ou inscrit, Arrêté de protection de biotope, ZNIEFF, Réserves naturelles...

Le SAGE Nappe de Beauce, incluant le bassin versant de la Juine préconise l'identification de ces milieux, la définition d'orientations de gestion et l'intégration de leur cartographie dans les documents d'urbanisme.

Le SIARJA réalise ces diagnostics sur le bassin versant et accompagne les communes dans la bonne prise en compte des cartographies et la mise en œuvre des plans de gestion.

Toute intervention en milieu humide doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie et peut être soumise à la procédure Loi sur l'eau. Avant d'entreprendre toute intervention, n'hésitez pas à contacter le SIARJA qui pourra vous apporter de précieux conseils.

RAPPEL SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Dans les zones agricoles, la mise en place d'une zone de non traitement de cinq mètres minimum est requise autour des points d'eau.
- Depuis 2019, la loi Labbé interdit aux particuliers d'acheter et de détenir des produits phytosanitaires. Des alternatives existent, consultez le livret « la gestion en zéro phyto » du SIARJA.

> Cette vision est partagée à l'échelle mondiale depuis la convention RAMSAR (1975) : les pays s'engagent à reconnaître, protéger et valoriser ces milieux.

Ce livret a été réalisé avec l'aide du
Conseil départemental de l'Essonne
au titre du Conservatoire des
Espaces Naturels Sensibles



Les EPCI s'inscrivent pour partie
dans le bassin versant

- Cœur d'Essonne Agglomération (CEA)
- Val d'Essonne (CCVE)
- Entre Juine et Renarde (CCJR)
- Étampois Sud-Essonne (CAESE)
- Pithiverais (CCDP)



Syndicat de la Juine
39 Avenue des Grenots 91150 Étampes
01 64 94 58 93
siarja@siarja.fr - siarja.fr

